

Des ludothèques à Lausanne ou comment mieux faire pour avoir une vie ludique ?

Réponse au postulat de Mme Andrea Egli

Rapport-préavis N° 2010/61

Lausanne, le 17 novembre 2010

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité propose au Conseil communal d'encourager l'activité des ludothèques de la Ville de Lausanne en les soutenant en matière de formation des bénévoles et en matière de renouvellement des jeux. Elle propose d'allouer un montant de Fr. 30'000.- par an à un fonds destiné aux ludothèques requérantes et de maintenir la subvention annuelle de Fr. 50'000.- à la ludothèque *Pinocchio*, seule ludothèque offrant de larges plages d'ouverture au public et jouant un rôle central.

En l'état, la Municipalité répond au postulat « Des ludothèques à Lausanne ou comment mieux faire pour avoir une vie ludique ? », déposé par Mme Andrea Egli le 26 juin 2007¹. Ce postulat demandait l'étude d'un développement des activités de la ludothèque *Pinocchio*, ainsi que la création d'un réseau de ludothèques dans lequel les ludothèques actuelles et en devenir pourraient s'inscrire.

2. Rappel du postulat Egli

Par son postulat, déposé le 26 juin 2007, Mme Andrea Egli décrit la création et le fonctionnement des trois ludothèques existant à Lausanne, relaye certaines de leurs préoccupations et propose des pistes de développement.

¹ BCC 2006-2007 ; Tome II ; page 678

Mme Eggli expose le fait que l'association de la ludothèque *Pinocchio* souhaite développer ses activités (ouvertures pendant les vacances, ouverture prolongée en soirée, animations extra-muros). Pour ce faire, une augmentation du temps de salariat serait nécessaire. Mme Eggli estime que l'appui financier de la Ville de Lausanne devrait alors être adapté en conséquence.

Madame Eggli mentionne que la Ville de Genève compte 11 ludothèques faisant partie d'un réseau, dont le financement de départ est assuré par le service des écoles (Fr. 800'000.- hors loyers), qui met les locaux à disposition. Partant de ce constat, le postulat étend le projet et propose la création d'un réseau de ludothèques sur la Ville de Lausanne, destinées à l'ensemble de la population. La future ludothèque de Malley, qui est en voie de constitution sur la base d'initiatives du centre de quartier, serait englobée dans ce réseau.

Le postulat propose de développer, d'une part, les activités de la ludothèque *Pinocchio* et, d'autre part, le réseau des ludothèques en les intégrant dans les centres de quartier.

3. Le concept « ludothèque » et la mise en réseau

3.1 *Le concept des ludothèques*

La définition du mot « ludothèque » varie selon les besoins d'une société en mouvement et est sujet à interprétation. Etymologiquement, il renvoie d'une part au mot *jeu* (« ludo ») et d'autre part à *coffre* ou *lieu de dépôt* (« thèque »). Le Larousse (édition 2008) ajoute un sens supplémentaire puisqu'il définit une ludothèque comme un « *espace d'animation ludique* et de prêt de jeux et jouets ». L'Association suisse des ludothèques (ASL) rappelle que le jeu est un élément majeur du développement harmonieux de l'enfant. Les ludothèques sont ouvertes à tous : enfants, adultes, personnes âgées, institutions, écoles, garderies... Outre le prêt de jeux et de jouets, elles encouragent l'activité ludique et participent à diverses manifestations, favorisant ainsi une saine occupation des loisirs.

Les ludothécaires rencontrés insistent sur les fonctions sociales que jouent les ludothèques comme lieux d'échange, de rencontres culturelles et intergénérationnelles, à partir du médiateur qu'est le jeu. L'emplacement des ludothèques dans la ville a également son importance dans le rôle social qu'elles peuvent offrir aux habitants au sein d'un quartier.

Les ludothèques jouent également un rôle environnemental, puisque les jeux sont partagés entre plusieurs utilisateurs ; leur cycle d'utilisation s'en trouve ainsi augmenté. Une ouverture à l'autre et un respect du matériel prévalent dans le fait d'emprunter des jeux dans une ludothèque : il s'agit de prendre soin d'un matériel qui n'appartient pas à celui qui le loue et de le rendre dans des conditions qui permettront au prochain utilisateur d'apprécier le jeu qu'il emprunte à son tour. Un rôle socio-éducatif est ainsi joué par ces structures.

3.2 *Les collaborateurs dans les ludothèques*

En Suisse, la formation de base de ludothécaire est organisée par l'Association suisse des ludothèques (ASL). Elle ne constitue pas une formation professionnelle certifiante. Elle fait l'objet d'un cours de 11 jours répartis sur 2 semestres. Les thèmes suivants sont traités : le jeu, la communication, le travail en équipe et la motivation, les relations publiques et l'administration. Un travail de certificat est effectué au terme de la formation. A l'issue de ce cours, et pour autant qu'il ait été suivi avec succès, un certificat de ludothécaire ASL est délivré. Le coût de cette formation est de Fr. 2'900.-. L'ASL offre en outre des journées de formation continue à l'intention des personnes travaillant dans les ludothèques (coût : Fr. 190.-), des cours de cadres et un cours d'introduction destiné aux personnes désirant ouvrir une ludothèque.

La plupart des aides ludothécaires bénévoles sont des femmes. Celles-ci apportent chacune leurs propres compétences : informatique, administration, psychologie, bilinguisme ou autres. Leur engagement au sein d'une ludothèque constitue parfois pour elles un premier pas ou un retour vers le monde du travail.

3.3 Les réseaux de ludothèques

3.3.1 Le réseau des ludothèques au niveau national

Le réseau suisse est le plus dense d'Europe, avec plus de 380 ludothèques membres à ce jour. Selon les lignes directrices de l'Association suisse des ludothèques (ASL), l'organisation faitière des ludothèques suisses, les membres de l'ASL « s'engagent à offrir aux personnes de tous âges et de toutes conditions la possibilité d'approcher le jeu en tant qu'activité essentielle et de vivre le jeu d'une manière qui apporte plaisir et épanouissement ». L'ASL facilite les liens entre chaque région, avec les ludothèques étrangères et les organisations favorisant le développement du jeu, de l'enfant, de la culture ou autre. Elle développe la popularité du jeu et des ludothèques, soutient les ludothèques régionales par la formation, les relations publiques, les conseils et les informations. Pour ce faire elle propose un site Internet www.ludo.ch, publie un journal trois fois par an, et organise des congrès. Elle a en outre établi des normes de fonctionnement qu'elle recommande à ses membres.

3.3.2 Au niveau vaudois

Il existe plus d'une trentaine de ludothèques sur sol vaudois. Leur organisation et leur ancrage varient fortement. Jusqu'il y a peu, seules des rencontres annuelles étaient organisées entre les ludothèques du canton de Vaud et l'Association valaisanne des ludothèques. Depuis juin 2008, les ludothèques sont constituées en association. Ainsi la toute jeune *Association vaudoise des ludothèques* (AVdL) souhaite mettre en lumière les forces, les faiblesses et surtout les besoins des ludothèques vaudoises. D'après l'AVdL, sept ludothèques vaudoises bénéficient d'un soutien financier et de la prise en charge de leur loyer par leur commune. On relève en particulier que l'Association *Ludothèque l'Escargot* à Yverdon, reçoit une subvention pour le salaire d'un demi poste de ludothécaire et que l'Association *Ludothèque régionale d'Echallens* reçoit chaque année Fr. 1.- par habitant des communes du district (env. Fr. 12'000.-/an). La prochaine étape de l'Association vaudoise est la mise sur pied d'un site Internet interactif qui permettra d'améliorer la transmission des informations et la communication entre ses membres.

4. Les ludothèques à Lausanne : état des lieux

La Ville de Lausanne compte à ce jour trois ludothèques.

4.1 Ludothèque Pinocchio

Pinocchio est la plus grande ludothèque de Lausanne, la quatrième de Suisse. Créée en 1975, cette association à but non lucratif a fonctionné jusqu'en 1993 uniquement grâce à l'action des bénévoles. La ludothèque *Pinocchio* occupe actuellement un local dans l'Ecole du Valentin (rue du Valentin 5), qui ne perçoit pas de loyer. En 1993, une subvention lui a été attribuée par l'ACAE (Association des centres d'accueil pour l'enfance) qui finançait un poste de 20% de ludothécaire. La ludothèque est subventionnée aujourd'hui à hauteur de Fr. 50'000.-/an par le Service de la

jeunesse et des loisirs de la Ville de Lausanne. Cette subvention permet de participer aux charges salariales d'une ludothécaire à 50% et d'indemniser les bénévoles (Fr. 10.-/heure)².

La surface de la ludothèque est d'environ 65 m². Sa situation est précaire. Si l'école du Valentin avait besoin d'un local, elle pourrait demander à la ludothèque de libérer celui qu'elle occupe. La ludothèque est gérée par un comité de six personnes et une ludothécaire à 50% engagée par l'association. Elle compte 12 aides ludothécaires bénévoles. *Pinocchio* dénombre plus de 300 membres cotisants et 779 familles utilisatrices réparties dans toute la Ville (le numéro postal 1004 est prédominant, suivi du 1006, 1007 et 1005). Elle a loué 4'888 jeux en 2009 sans compter près de 2'500 prolongations. Les jeux sont loués au prix de Fr. 1.- à Fr. 3.- pour trois semaines.

Pinocchio dispose de plus de 2'500 jeux mis à disposition du public lors des trois jours d'ouverture hebdomadaires (lundi, mercredi et vendredi de 9h à 11h, lundi et mercredi de 14h à 18h), ainsi que le dernier samedi du mois de 9h30 à 12h30. Elle est la seule à ouvrir ses portes durant une partie des vacances scolaires (fermeture de deux semaines à Noël et six en été). En outre, la ludothèque contribue à l'animation du quartier en organisant des soirées de jeux le jeudi, très appréciées des adultes. Une soirée « contes » est organisée une fois par mois. Diverses garderies et Pro Senectute figurent parmi les clients réguliers de la ludothèque.

Pinocchio maintient des contacts avec d'autres ludothèques en Suisse et fait partie de l'Association vaudoise des ludothèques et de l'Association suisse des ludothèques.

4.2 Ludothèque Ali Baba

La ludothèque existe depuis 1976. Elle est située au Centre œcuménique des Eterpeys (Ch. des Eterpeys 10-12) où elle occupe un petit local de 18 m². Elle dépend de l'Association du Centre de rencontre et d'animation des Boveresses qui la subventionne à hauteur d'environ Fr. 1'500.-/an et qui gère également les cotisations liées à la ludothèque.

Cinq bénévoles contribuent au fonctionnement d'*Ali Baba*, dont une ludothécaire responsable. Aucune n'est au bénéfice d'une formation certifiée de ludothécaire. La cotisation annuelle s'élève à Fr. 15.-/an pour la ludothèque uniquement (env. 30 familles sont membres) et Fr. 35.- pour la ludothèque et le Centre de rencontre et d'animation. La ludothèque dispose d'environ 400 jeux à disposition des enfants de 4 mois à 8-10 ans et loue une centaine de jeux par année. Chaque jeu coûte de Fr. 1.- à Fr. 2.- pour 3 semaines. Tous ses revenus sont consacrés au renouvellement et à l'entretien des jeux.

Ali Baba est ouverte le mardi de 16h à 18h, excepté durant les vacances scolaires. Elle vise les familles des quartiers des Eterpeys, de Praz-Séchaud et des Boveresses et ouvre ses portes pour des visites de classes. Suite à un don de matériel, elle informatisera son fichier de jeux selon les normes de l'ASL d'ici à la fin de l'année 2010. Les bénévoles ont également pris l'initiative de rédiger des prospectus dans plusieurs langues (sri lankais, arabe, portugais, anglais et serbo-croate) afin de mieux toucher les habitants du quartier.

Ali Baba fait partie de l'Association suisse des ludothèques et projette d'adhérer à l'Association vaudoise des ludothèques.

² En 2009, les bénévoles ont effectué 970 heures de présence lors des ouvertures de la ludothèque *Pinocchio*, ainsi que des soirées des *Jeux du Jeudi*, lesquelles ne sont que partiellement indemnisées. Les heures de représentation, d'animation, de préparation, de comité ne sont pas indemnisées et participent à la partie bénévole des activités.

4.3 *Ludothèque La Cigale et la Fourmi*

Créée en 1995, la ludothèque *La Cigale et la Fourmi* occupait un local d'environ 80 m² dans le collège de Boissonnet. En été 2010, elle a déménagé dans l'établissement scolaire de Chailly, où elle dispose d'une surface d'environ 125 m². Une convention d'usage permettra de régler les modalités locatives qui fixent le loyer à Fr. 25'000.- charges comprises. Ce loyer fera l'objet d'une imputation interne de subvention inscrite au Service de la jeunesse et des loisirs sous la rubrique 5610.390, compensée entièrement par la recette du Service des écoles primaires et secondaires sous la rubrique 5800.490. Hormis la mise à disposition des locaux par la Ville de Lausanne, cette association ne bénéficie d'aucune subvention en espèces et son budget annuel se monte à environ Fr. 1'500.-/an (cotisations, prêts et amendes). Elle reçoit en outre chaque année des dons sous forme de jeux de la part des familles du quartier ou de Solidarité Jouets.

Le comité de l'association compte 4 personnes et 9 intervenants bénévoles³ oeuvrent pour la ludothèque. La responsable bénéficie d'une formation de ludothécaire certifiée. *La Cigale et la Fourmi* compte 85 familles membres et la cotisation annuelle est de Fr. 25.-/an. Elle dispose actuellement d'environ 1'000 jeux mis à disposition des enfants dès l'âge de 6 mois et jusqu'en fin de scolarité, dont la location varie entre Fr. 1.-, Fr. 2.- et Fr. 5.- pour certains grands jeux en bois. Les revenus de la location des Jeux de *La Cigale et la Fourmi* se montent à Fr. 440.- pour 2009.

Depuis sa réouverture à Chailly, le 17 septembre 2010, la ludothèque ouvre 7 heures par semaine, le lundi de 15h à 17h30, le mercredi de 9h à 11h, le vendredi de 16h à 18h30. Elle répond principalement aux besoins des habitants des quartiers de Chailly, la Sallaz et Boissonnet. Elle est en lien avec les centres de vie infantine et les classes des collèges avoisinants.

La Cigale et la Fourmi fait partie de l'Association vaudoise des ludothèques et de l'Association suisse des ludothèques.

4.4 *Ludothèques en devenir*

Durant l'année 2007, des membres de l'Association de la maison de quartier de Malley-Montelly et des enseignantes de l'école de Provence ont lancé le projet de créer une nouvelle ludothèque dans ce quartier. Le premier stock de jouets a été rapidement constitué, des bénévoles se sont mis à disposition. Ils attendent cependant la réponse au postulat pour faire démarrer leur projet.

A notre connaissance, il n'y a pas d'autre projet de nouvelle ludothèque à Lausanne.

4.5 *Réseau lausannois*

Il n'existe pas de réseau de ludothèques lausannoises formellement constitué. Les ludothécaires se connaissent, se côtoient et éditent pour l'instant ensemble un site web.

5. **Les ludothèques lausannoises : analyse et commentaires**

5.1 *Analyse*

La constitution des ludothèques lausannoises est diverse. L'une d'elle (*Ali Baba*) est une association émanant d'un centre socioculturel et ne possède pas de statuts propres ni de personnalité juridique, les deux autres sont constituées en association et sont soumises au code des obligations (art. 60 ss). Une constante : elles sont toutes nées sous l'impulsion d'initiatives privées

³ En 2009, les bénévoles de la ludothèque *La Cigale et la Fourmi* ont effectué 456 heures de présence lors des ouvertures, sans compter les heures de travail administratif, de préparation des jeux et de rangement/inventaire.

en lien avec la jeunesse et l'enfance. Par ailleurs, il y a lieu de noter que les ludothèques lausannoises, à l'exception de *Pinocchio*, sont fortement ancrées dans leur quartier et dans l'animation socioculturelle de proximité.

Les locaux utilisés par les ludothèques varient fortement. Toutes trois ont développé des synergies avec les structures para- et préscolaires. En effet, certains centres de vie infantine lausannois font périodiquement appel aux ludothèques, et certains APEMS (Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire) sont informés de leur existence et les présentent aux enfants qu'ils accueillent. Des accueils de classes sont également organisés dans toutes les ludothèques, afin de faire découvrir aux élèves les lieux et le fonctionnement de celles-ci.

Même si la volonté des ludothèques est de se trouver à proximité des établissements scolaires ou des centres socioculturels, la mise à disposition de locaux dans des centres ou des écoles est très aléatoire et soumise au taux d'occupation des bâtiments. Depuis quelques années, les locaux libres dans les établissements scolaires n'existent quasiment plus. Les programmes scolaires et la nécessité de classes de dégroupement font qu'il n'est plus possible ni envisageable de mettre à disposition des locaux adéquats.

La question de l'implication du bénévolat est récurrente. Les ludothèques lausannoises fonctionnent grâce aux bénévoles. Il est relevé combien il est difficile de les motiver, de les inciter à maintenir leurs engagements et à participer à des manifestations organisées au niveau communal. En 2009 par exemple, les ludothèques lausannoises ont collaboré avec la Fondation Verdan, Musée de la main, à Lausanne, dans le cadre de l'exposition « Au fil du temps – le jeu de l'âge » en animant des ateliers « Jeux d'antan ». La ludothèque *Pinocchio* a également participé aux animations du Passeport vacances organisé par ce musée et au Festival de la Terre. Malgré le souhait des ludothèques de participer à de tels événements, mais aussi de se rapprocher des habitants et d'expliquer leurs activités, notamment aux ressortissants d'autres pays non habitués au fonctionnement des ludothèques, il leur est difficile de dégager les ressources humaines nécessaires.

Le renouvellement des jeux varie d'une ludothèque à l'autre. Les trois ludothèques font leur possible pour renouveler chaque année 10% de leur assortiment, comme le recommande l'Association suisse des ludothèques (ASL). Par ailleurs, une partie importante du budget des ludothèques est affectée à l'achat de pièces détachées suite à des détériorations ou à des pertes, ainsi qu'à du matériel d'entretien, servant notamment à consolider les emballages. Par ailleurs, les firmes de jeux électroniques n'accordent plus de licence pour les droits d'utilisation aux ludothèques et que ces jeux ne font plus partie de l'assortiment mis à disposition.

Comme mentionné plus haut, les ludothèques lausannoises ne sont pas constituées en réseau. Elles mènent toutefois des actions communes sur la Cité⁴. De plus, la ludothèque *Pinocchio* se déclare disposée à transmettre son savoir-faire aux autres ludothèques, tant en matière de gestion qu'en connaissance métier. Elles éditent néanmoins un site Internet commun, www.ludothequelausanne.ch, chaque ludothèque étant responsable du contenu de ses pages.

5.2 Point de vue des ludothèques

Les ludothèques, rencontrées ensemble en séance le 8 septembre 2008 et le 21 octobre 2010, ont fait part de difficultés relatives à la recherche de locaux adaptés, au recrutement et à la formation adéquate des bénévoles oeuvrant comme aides ludothécaires, à la publicité et à l'information auprès des familles et des enfants lausannois, ainsi qu'aux coûts importants engendrés par le renouvellement des jeux. La question de la constitution en réseau n'était pas une préoccupation majeure. En effet, les ludothèques conviennent que l'impulsion de création d'un réseau devrait venir d'elles-mêmes et non être une contrainte communale.

⁴ En particulier en 2003 : CHUV ; en 2004 : Campagne *L'éducation c'est l'affaire de tous* ; en 2005 : Fête du jeu à Ouchy ; en 2008 : Fête du jeu à la Riponne ; en 2009 : Musée de la Main.

5.3 *Rôle des ludothèques lausannoises*

L'existence des ludothèques relève du développement durable et du socialement responsable. Les éléments recueillis auprès des ludothèques lausannoises et d'autres communes nous permettent d'affirmer que les ludothèques ont un rôle à jouer dans le paysage urbain. Les ludothèques ont cependant des avis divergents quant à leur rôle. Certaines aimeraient se consacrer au seul prêt de jeux et de jouets tandis que d'autres souhaiteraient développer des activités d'animation.

Les utilisateurs des ludothèques tendent à faire de ces espaces des points de rencontres entre adolescents ou des haltes jeux pour les plus jeunes. Pour rappel, à Genève, les ludothèques se sont transformées au fil des ans en lieux de garde d'enfants. Tout en évitant cette situation extrême, les ludothèques doivent également trouver une place nouvelle en lien avec le développement des centres de vie enfantine et APEMS de la Ville.

Les ludothèques doivent intensifier les collaborations avec d'autres organismes, et peuvent être amenées à proposer des animations. Pour ce faire, elles doivent établir des liens avec les lieux d'animation, en particulier avec les centres de la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL).

La Municipalité ne tient pas s'engager quant à la mise à disposition automatique de locaux. Elle reconnaît le besoin de synergie avec les structures scolaires et socioculturelles. C'est pourquoi il y a lieu de souligner qu'elle soutient les solutions ponctuelles et limitées dans le temps à l'exemple du nouvel espace mis à disposition de la ludothèque *La Cigale et la Fourmi* dans l'établissement scolaire de Chailly.

La ludothèque *Pinocchio* est une ludothèque qui offre des heures d'ouverture larges, propose les stocks de prêt de jeux les plus importants et bénéficie d'un ancrage au centre-ville au service de tous. La Municipalité souhaite qu'un tel lieu centralisé soit particulièrement soutenu. Toutes les ludothèques devraient entretenir des liens continus avec les centres socioculturels lausannois, qui eux sont répartis dans tous les quartiers de la Ville.

Il est important de reconnaître la valeur de l'engagement bénévole et de l'initiative privée et individuelle qui sont à l'origine des ludothèques lausannoises. De telles initiatives privées liées à l'enfance et à la jeunesse permettent l'engagement citoyen, la vie de quartier et associative. La mission des ludothèques doit rester l'apanage de l'engagement bénévole, en particulier des parents. C'est pourquoi il est proposé de ne pas s'engager davantage à soutenir financièrement ces structures dans leur fonctionnement (salaires), mais de les soutenir au niveau de la formation des bénévoles, du renouvellement des jeux et de la publicité quant à leurs activités et à leur existence, problèmes cités comme majeurs par les ludothèques.

Les ludothèques ont toute latitude de décision quant à une constitution en réseau. Cette démarche devrait être le fait de la volonté commune des ludothèques visant à la bonne gestion et au fonctionnement optimal de ce réseau.

6. **Proposition de la Municipalité**

6.1 *Soutiens aux ludothèques Pinocchio et La Cigale et la Fourmi*

Alors que les ludothèques de quartier ont des plages horaires restreintes⁵ et sont à disposition principalement des habitants où elles se situent, la ludothèque *Pinocchio* ouvre trois jours par

⁵ *Ali Baba* est ouverte le mardi après-midi de 16h à 18h et le 1^{er} jeudi du mois de 18h à 20h. *La Cigale et la Fourmi* est accessible le lundi et le vendredi de 15h à 17h30 et le mercredi de 9h à 11h.

semaine⁶, organise des manifestations en lien avec le jeu et s'adresse à une clientèle issue de toute la ville (cf. § 4.1). En outre, plusieurs institutions de l'enfance comme les garderies et les APEMS utilisent aussi la ludothèque *Pinocchio*. Elle ne peut pas ainsi être définie comme une ludothèque de quartier, tant par ses heures d'ouverture que par sa clientèle nombreuse et variée.

Le montant de la subvention actuelle permet de participer à la prise en charge du salaire d'une ludothécaire à 50%, de défrayer des aides ludothécaires bénévoles et de soutenir la formation continue à la fois de la ludothécaire et des aides ludothécaires. La part proportionnelle de la subvention au total des charges pour 2008 est de 65%, hors charges de locaux, lesquels sont gratuitement mis à disposition par l'Ecole catholique du Valentin.

La Municipalité propose de maintenir la subvention lausannoise à la ludothèque *Pinocchio* et de prendre en charge le loyer de la ludothèque *La Cigale et la Fourmi*.

6.2 *Création d'un fonds de soutien*

La Municipalité propose de créer un fonds de soutien destiné aux ludothèques lausannoises qui en feraient la demande. Ce fonds serait utilisé pour répondre à deux besoins spécifiques : la formation des bénévoles et le renouvellement des jeux.

Pour l'année 2011, les quatre ludothèques mentionnées pourront présenter des demandes financières pour les motifs indiqués au Fonds du développement durable.

Dès l'année 2012, ce fonds sera alimenté par le budget de fonctionnement de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation qui proposera un règlement d'utilisation à la Municipalité.

- Soutien à la formation des bénévoles

Les ludothèques lausannoises relèvent qu'il n'est pas aisé de motiver et de recruter des bénévoles pour le fonctionnement de leur structure. Ceux-ci sont parfois des parents qui utilisent ou ont utilisé les ludothèques pour leurs enfants. La reconnaissance de l'engagement bénévole passe aussi par la reconnaissance et le renforcement des compétences des personnes qui donnent de leur temps. Il est proposé de soutenir la formation des bénévoles et par là même le recrutement des bénévoles par les ludothèques. Ce renforcement des compétences soutenu par les pouvoirs publics a, à terme et sans pouvoir être mesuré, des retombées économiques et sociales sur la Cité. La Municipalité désire ainsi consacrer une part du fonds de soutien à la formation des bénévoles.

- Soutien au renouvellement des jeux

Un premier stock de jeux est souvent constitué de jeux des familles des quartiers ou de dons suite à un appel aux habitants. La constitution d'un premier stock est essentielle à la future vie de la ludothèque et l'appel aux dons permet de faire connaître la ludothèque et ses activités. La constitution du premier stock de jeux devrait donc rester du seul ressort des ludothèques. Par contre, le renouvellement et l'achat de nouveaux jeux représentent un poste budgétaire important pour les ludothèques lausannoises. C'est pourquoi la Municipalité désire consacrer une part du fonds de soutien au renouvellement des jeux.

6.3 *Soutien à la diffusion d'informations*

Un lien Internet vers le site des ludothèques lausannoises sera intégré sur le site de la Ville de Lausanne. En accord avec les ludothèques, une information systématique pourra être mise en place avec les structures du Réseau-L (APEMS, centres de vie infantine, etc.), la FASL (Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise) et les établissements scolaires. Par ailleurs, comme toutes

⁶ Lundi - mercredi - vendredi de 9h à 11h ; lundi - mercredi de 14h à 18h et le dernier samedi du mois de 9h30 à 12h30, y compris durant une partie des vacances scolaires (cf. § 4.1).

les autres structures soutenues par la Ville, les manifestations ponctuelles peuvent être annoncées au travers des bureaux d'information *info cité* et le site Internet www.lausanne.ch.

7. Aspects financiers

L'engagement financier de la Municipalité se répartira comme suit :

- *Subvention à la ludothèque Pinocchio*

La subvention de Fr. 50'000.- est maintenue. Il faut tenir compte du fait que si cette structure était contrainte de quitter les locaux prêtés par l'Ecole du Valentin, il serait nécessaire de proposer des locaux communaux ou de prendre en charge des frais de location.

- *Subvention à la ludothèque La Cigale et la Fourmi*

Le loyer des nouveaux locaux dans l'établissement scolaire de Chailly fera l'objet d'une imputation interne de subvention d'un montant de Fr. 25'000.- en charge du Service de la jeunesse et des loisirs, laquelle sera inscrite aux recettes du Service des écoles primaires et secondaires. Ce montant ne figurant pas au budget 2011, un crédit spécial de Fr. 25'000.- devra être accordé à cet effet sur le budget de fonctionnement de 2011 de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, à répartir sous les rubriques 5610.390 et 5800.490 « Imputations internes ».

- *Fonds de soutien*

Le présent rapport-préavis propose de créer un fonds de soutien alimenté annuellement d'un montant de Fr. 30'000.- destiné à la formation continue et au renouvellement des jeux. Les ludothèques actuelles gèrent environ 4'000 jeux d'une valeur totale à neuf de Fr. 160'000.-. Elles annoncent la présence de 29 bénévoles. Si l'on tient compte d'un renouvellement à valeur de 10% de la valeur totale (Fr. 16'000.-), de quatre formations par année (Fr. 12'000.-) et de l'ouverture d'une ludothèque à Malley, il serait nécessaire d'alimenter ce fonds annuellement d'un montant arrondi à Fr. 30'000.-.

8. Réponse au postulat

Le postulat Eggli demande l'étude d'un développement des activités de la ludothèque *Pinocchio*, ainsi que la création d'un réseau de ludothèques dans lequel les ludothèques actuelles et en devenir pourraient s'inscrire.

Les ludothèques lausannoises consultées ont fait part d'un certain nombre de difficultés, notamment leur manque de moyens pour proposer des formations gratifiantes et ciblées à leurs bénévoles oeuvrant comme aides ludothécaires. De plus, les ludothèques sont limitées dans le budget consacré au renouvellement des jeux. C'est pourquoi la Municipalité souhaite axer son soutien sur ces deux constats en créant un fonds de soutien, dont une partie serait consacrée à la formation continue et l'autre partie au renouvellement des jeux.

Par ailleurs, elle souhaite renforcer la mise à disposition des infrastructures de la Ville pour permettre une publicité et une information optimales auprès des familles et des enfants lausannois.

Les ludothèques ont relevé que la création d'un réseau devait venir d'elles-mêmes et non être une contrainte communale.

Au vu de l'importance des activités de la ludothèque *Pinocchio*, la Municipalité souhaite maintenir la subvention de fonctionnement de Fr. 50'000.-. Par ailleurs, la Municipalité ne désire pas financer des activités d'animation telles que proposées par la ludothèque *Pinocchio* en dehors du cadre de la

FASL. De plus, si cette structure était amenée à quitter les locaux prêtés par l'Ecole du Valentin, il s'agirait de prendre en charge les frais inhérents à une nouvelle location.

9. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2010/61 de la Municipalité, du 17 novembre 2010 ;

où le rapport de la commission nommée pour examen de cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Andrea Egli « Des ludothèques à Lausanne ou comment mieux faire pour avoir une vie ludique ? » ;
2. de maintenir la subvention annuelle de Fr. 50'000.- à la ludothèque *Pinocchio*, sous la rubrique 5610.365 « Subventions à des institutions » du budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation ;
3. d'autoriser la Municipalité à porter au budget le montant du loyer octroyé à la ludothèque *La Cigale et la Fourmi* (Fr. 25'000.-) par imputation interne annuelle ;
4. d'accorder à cet effet un crédit spécial de Fr. 25'000.- sur le budget de fonctionnement de 2011 de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, à répartir sous les rubriques 5610.390 et 5800.490 « Imputations internes » ;
5. de créer un fonds de soutien destiné aux ludothèques lausannoises alimenté par un montant annuel de Fr. 30'000.- dès l'année 2012, à inscrire dans le budget de fonctionnement de la Direction de l'enfance de la jeunesse et de l'éducation ;
6. de désigner la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation pour assurer la gestion de ce fonds ;
7. d'autoriser, en 2011, les ludothèques lausannoises à présenter des demandes au Fonds du développement durable, conformément aux critères déterminés au point 6.2.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre